



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 20 OCTOBRE.

Le bateau à vapeur le *Metternich* est arrivé à Constantinople venant de Sébastopol, le *Morning Herald* a reçu par cette voie les nouvelles suivantes :

Au moment où le *Metternich* stationnait à Sébastopol, le 20 septembre, l'escadre russe, composée de 41 ou de 42 bâtiments (il en avait 21 seulement) manœuvrait devant le port. L'entrée gauche du port a été fortifiée, une batterie circulaire a été établie; elle est hérissée de canons. Pendant que nous parlons de nos forces, la Russie augmente les siennes. Il y avait 3200 hommes à Sébastopol, l'empereur devait les passer en revue. Le motif que l'on donne dans Odessa à l'exclusion de presque tous les étrangers de Sébastopol est le désir de S. M. de montrer aussi peu que possible à ses ennemis futurs l'étendue de ses préparatifs. Le capitaine Octave de Chabon, commandant du brick de guerre français, stationné dans ces parages, n'a pas eu la permission de se joindre au cortège impérial. L'opinion générale paraît être que toutes ces masses armées sur terre et sur mer ne sont pas concentrées sans objet. Sébastopol fortifié de cette manière sera imprenable. L'accueil fait à l'archiduc Jean par l'empereur de Russie ne prouverait-il pas que dans le cas d'un démembrement de la Turquie, l'Autriche et la Russie seraient d'accord.

FRANCE. — PARIS, LE 22 OCTOBRE.

On écrit de Trianon, le dimanche, 22 octobre :

Hier, parmi les personnes invitées à dîner avec L. M. on remarquait M. le comte Molé, M. le duc et Mme la duchesse Broglie, M. Thiers, M. le comte et Mme la comtesse de Flahaut et Mlle la comtesse de Flahaut, M. le comte de Celles, M. le comte et Mme la comtesse Lehon. La table du Roi était de soixante couverts.

A huit heures, la Reine, la Reine des Belges et les princesses sont montées en voiture pour se rendre au spectacle.

On lit dans le *Moniteur* la partie officielle : Le roi a reçu les lettres de notification de la mort de S. M. la reine des Pays Bas. Ces lettres ont été remises à M. le ministre des affaires étrangères par M. de Fabricius, chargé d'affaires de S. M. néerlandaise. A cette occasion le roi prendra le deuil pour vingt-un jours, à partir de mercredi 25 de ce mois jusques et y compris le mercredi 14 novembre.

On prétend que la plupart des candidats de Paris qui ont le plus de chances de succès pour les élections prochaines, ont déclaré qu'ils demanderaient à la session prochaine le rappel des lois de septembre.

On a fait hier, sur le chemin de fer de Saint Germain, l'essai de trois chars-à-bancs fermés pour les transports d'hiver; ces nouvelles voitures sont très élégantes et très commodes; les voyageurs y seront à l'abri de la pluie et du froid; cet essai ayant complètement satisfait aux conditions que la compagnie avait imposées, l'entrepreneur a été immédiatement chargé de continuer la construction de nouvelles voitures sur le même modèle.

FEUILLETON.

VENDETTA.

I.

Le soleil s'élevait au-dessus de l'Adriatique, dispersant dans tous les sens ses rayons de feu; Venise se mirait tranquillement dans les eaux de ses canaux. A peu de distance de la ville, deux hommes sortaient d'une cabane; l'un jeune et robuste, la douleur peinte sur le visage; l'autre plus âgé, insensible au chagrin de celui qui l'accompagnait.

— Eh bien! docteur, demanda le premier, la maladie est elle dangereuse? ne me trompez pas. Je vous en supplie, ne craignez pas de me dire toute la vérité; quel qu'affreux qu'elle puisse être, j'aurais la force de la supporter.

— Puisque vous voulez, jeune homme, je ne vous cacherai rien: votre sœur est morte.

— Mère! répéta le jeune homme en baissant les yeux, comme si la honte de Gitta réjaillissait en ce moment sur lui. Après un instant de silence, il reprit avec force :

— C'est impossible, docteur.

— Les symptômes sont trop certains pour que je me sois trompé; adieu mon ami, du courage, puis il s'éloigna.

Luidji, resté seul, suivit machinalement du regard le docteur qui descendait dans la vallée par le chemin de Venise, tout en pensant à ce qu'il venait de lui apprendre. Les joues pâles, la tête inclinée sur la poitrine, il paraissait en proie à la plus vive émotion: — Pauvre sœur, pensa-t-il, elle a succombé, parce que, faible et naïve, elle ne pouvait être en garde contre les paroles mensongères d'un séducteur. — Que faire? — L'abandonner? — que deviendra-t-elle ainsi seule? — Si moi, son frère, je la repousse, qui osera la recueillir? — Je dois pardonner... Quant à lui...

Soudain un éclair brilla dans ses yeux, et perça la voile de larmes que l'amitié lui avait arrachées, à l'abandonnement succéda la colère, et le mot de *vendetta*, ce mot si doux au cœur italien, glissa sur ses lèvres. Il rentra.

II.

Dans une chambre éclairée au levant par une petite fenêtre ouverte à la brise de la mer, sur un lit bien dur, était étendue une jeune fille. C'était Gitta, la pauvre vénitienne, qui ne respirait qu'amour, et dont

— Vendredi soir, à neuf heures, une rixe violente s'est élevée sur la place de l'Ecole de médecine, entre des étudiants et des ouvriers.

Deux étudiants fumaient sur le devant du café appelé la *Taverne*; deux dames étant venues à passer, les jeunes gens leur tinrent, à ce qu'il paraît, quelques propos insultants. Un ouvrier les ayant entendus, reprocha vivement leur inconvenance. Ceux-ci regardèrent fort mal les observations de l'ouvrier et le menacèrent: « Avance donc », leur dit celui-ci. Un des étudiants s'étant approché avec un geste de menace, l'ouvrier lui donna un violent coup de poing et l'envoya rouler à dix pas. Au bruit que fit cette scène, tous les étudiants, au nombre de quinze ou vingt, qui étaient dans la taverne, descendirent au secours de leur camarade, et se jetèrent sur le pauvre ouvrier, qui fut bientôt terrassé; mais cinq ou six autres ouvriers vinrent en hâte à son secours.

Alors la mêlée devient générale... Les étudiants du quartier sortent de leurs hôtels et viennent se joindre à leurs camarades: de leur côté, les ouvriers travaillent aux environs viennent prêter aide et assistance à leurs amis, les coups se succèdent vifs, sanglants, terribles. Enfin on va chercher la garde. M. le commissaire de police Foudras arrive sur le lieu de la scène; mais que pouvait-il faire, seul avec cinq ou six soldats contre une quarantaine de jeunes gens exaltés au dernier point. Heureusement, les ouvriers furent d'un grand secours à la force armée, et, après une heure et demie de lutte, vingt étudiants furent arrêtés et conduits à la préfecture. (Commerce.)

PRISE DE CONSTANTINE.

Dépêche télégraphique du 23 octobre 1837, neuf heures du matin;

Constantine, le 13 octobre.

Le général Vallée à MM. les ministres de la guerre et des affaires étrangères :

« Le drapeau tricolore flotte sur Constantine. L'armée est arrivée devant ses murs le 6; la brèche a été ouverte le 11, praticable le 12, et on a commencé l'assaut ce matin avec la plus grande bravoure et un succès complet.

« L'ennemi a fait une vigoureuse résistance, nos troupes en ont glorieusement triomphé. Le roi et l'armée ont fait une grande perte, le général Daurémont a été tué par un boulet, comme il se rendait à la batterie de brèche, je l'ai remplacé dans son commandement.

C'est le 12, c'est-à-dire la veille de la prise de Constantine, que le général Daurémont a été tué.

L'assaut général a coûté la vie à trois cents hommes au moins de l'armée française.

Pendant trois jours, les travaux de nos troupes devant Constantine ont été interrompus par le mauvais temps. Notre armée, en entrant dans Constantine, a trouvé la ville en fort mauvais état, mais le feu n'y avait pas été mis.

— Nos troupes doivent séjourner quelque temps à Constantine.

— On n'a point affiché des nouvelles sur la santé des princes, mais on sait d'une manière positive que le duc de Nemours et le prince de Joinville sont tous deux bien portants.

La vie est toute à cette belle chimère. La souffrance avait déjà flétri sa fraîcheur, et ses beaux yeux noirs étaient maintenant ternes et languissants. Faible roseau que l'orage a brisé!

Quand Luidji rentra, Gitta passa la main sur ses yeux comme pour en faire disparaître l'empreinte de la douleur, puis elle la lui tendit avec un regard contre lequel la colère la plus terrible serait venue se briser. — Quelle expression touchante dans ces deux mains qui se pressent, dans ces deux regards qui se confondent et se comprennent! Comme l'un est suppliant! avec quel sentiment de sa faiblesse il réclame une consolation, un appui! Que de supériorité dans l'autre, quelle générosité et quel amour! — Oui, le frère protégera, il vengera sa sœur?

— Je sais tout, murmura Luidji.

A ces mots, Gitta brisée par le coup auquel elle espérait se soustraire, baissa la tête dans ses deux mains; puis après quelques instants de silence, elle leva en tremblant ses yeux pleins de larmes vers son frère debout devant elle.

— Pardonne, Luidji, je suis si malheureuse! — Tu seras vengée. — Lui mourir! — Ah! frappe plutôt... moi je suis faible, il faut si peu de chose pour m'enlever la vie... s'il meurt... vois-tu, je ne lui survivrai pas...

La pauvre fille au mot de vengeance avait perdu la raison... Ses sens étaient égarés; Luidji eut pitié d'elle et reprit:

— Tu l'aimes donc bien?

— Si je l'aime... si tu savais comme ses paroles étaient persuasives, comme elles venaient douces à mon oreille et me faisaient frémir de plaisir! Avec quel regard il me disait: je t'aime... Et moi pauvre fille d'Italie, dont le cœur a besoin d'amour, pouvais-je lui dire: je ne veux pas être aimée, quand je sentais que là était mon bonheur, ma vie peut-être? Et puis il ne cessait de me répéter que Dieu nous avait fait l'un pour l'autre, que nos deux âmes étaient deux sœurs qui ne devaient plus se séparer. — Un jour même, il me promit que la Vierge de la chapelle bénirait bientôt notre union; car il était, disait-il, libre et pauvre comme moi...

— L'infâme! murmura Luidji. — Tous les soirs nous nous rencontrions à la fontaine au bas de la colline. Mais un jour je l'attendis longtemps, et je revins à la cabane sans l'avoir vu. — Depuis, huit jours se sont écoulés sans que j'aie entendu parler de lui.

Ne plus le revoir... oh! cette pensée me tue!... — Il viendra... — Comment! — Tu le connais donc? — Oui. — Du silence, sœur, notre pauvre mère en mourrait.

— Aujourd'hui, à une heure et demie, le canon des Invalides annonçait la prise de Constantinople, en même temps qu'on en lisait la nouvelle officielle à la bourse.

Bulletin de la bourse de Paris du 23. — La rente était faible et languissante pendant la première partie de la bourse; mais vers deux heures il y a eu un mouvement assez prononcé, lorsque l'on a appris la prise de Constantinople annoncée par 21 coups de canon.

Cette réaction, au reste, a imprimé un assez fort mouvement sur la rente, et par contre a beaucoup nuï aux opérations sur les affaires industrielles, qui étaient toutes assez offertes. Le chemin de fer de St. Germain a été coté 95; c'est le plus bas cours fait sur cette valeur depuis plusieurs mois. La rive droite de Versailles étaient également très offertes.

Les actions de la Banque de Belgique se soutiennent très peu à 1470 demandées.

Peu d'affaires sur les fonds espagnols. Les fonds portugais ont été fortement affectés par suite de la baisse de ces mêmes fonds à la bourse de Londres.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid, du 14, contiennent le résultat des élections de plusieurs provinces. Alicante, Huelva, Grenade, le parti du mouvement l'a emporté, mais, en général, il paraît que les modérés ont eu le dessus.

— On écrit des frontières, le 18 octobre :

Puenta la Reyna et son fort sont bloqués rigoureusement depuis le 10; personne ne peut y entrer ni en sortir.

La situation de Vittoria est assez critique; elle est bloquée par les carlistes et commence à manquer de vivres. Les carlistes de cette ville avaient projeté d'en assassiner plusieurs habitants et d'en ouvrir les portes; mais le gouverneur eut connaissance de cette conspiration: il en fit arrêter 50 d'entre eux et les plus riches. (Sent. des Pyr.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 OCTOBRE.

Le 23 de ce mois, M. Maxey a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, et lui a remis les lettres de créance qui l'accréditent auprès du gouvernement de S. M. le roi des Belges, en qualité de chargé d'affaires des états-unis d'Amérique.

— Une circulaire en date du 16 mars 1834, n° 51, a prescrit de ne plus admettre les remplaçants mariés à contracter un engagement volontairement, en conformité de l'art. 171 de la loi du 8 janvier 1817; les dispositions de cette circulaire ayant été perdues de vue depuis quelque temps, M. le ministre de la guerre croit devoir rappeler à messieurs les commandans de province et les chefs de corps et de dépôt de l'armée, en les invitant à s'y conformer à l'avenir, et en conséquence à ne plus proposer l'homologation d'engagements volontaires contractés par les remplaçants qui se trouveraient dans ce cas.

— Une instruction ministérielle porte qu'il sera formé dans les régiments d'artillerie un corps de musiciens pris parmi les trompettes, dont le nombre sera augmenté. On choisira un élève dans chacune des batteries montées et des batteries à cheval, un élève qui comptera pour la solde dans la batterie; il recevra de la masse de musique un supplément

— Ils se turent, et une vieille femme entra avec des fruits qu'elle venait de cueillir dans leur petit jardin.

III.

Il était deux heures, Venise se reposait derrière ses jalousies baissées. Le gondolier avait attaché sa barque aux poteaux bariolés qui s'élevaient ça et là le long des maisons, et étendu sous sa tente il s'était endormi. Le calme des canaux n'était interrompu que par la proue de quelques gondoles chargées d'étrangers, les seuls que la chaleur extrême ne puisse arrêter, tant la curiosité est un puissant mobile!

Dans un des plus riches hôtels, habite un jeune anglais, qui, atteint de cette mélancolie qu'inspire le ciel brumeux de l'Angleterre, est venu chercher sous l'azur de l'Italie cette joie, cette sérénité du cœur qu'il a perdue.

A le voir étendu sur un divan, savourant avec délices le *dolce far niente*, et lançant machinalement au dessus de sa tête la fumée de sa cigarette; à voir ce visage bûlé par le soleil et vieilli par les excès, ne le prendrait-on pas pour un enfant de cette Italie, où l'on ne s'éveille que pour les plaisirs?

— Que ne peut-on passer la vie entière ainsi étendu mollement, sans songer à Dieu, dans cet état de béatitude où l'on n'est pas endormi, et cependant où l'on ne veille pas? C'est ce que se disait notre étranger en savourant son bonheur, lorsqu'un domestique entra, et annonça que quelqu'un demandait à lui parler. — Qui? — Un paysan, il est très-pressé. — Qu'il attende! — Non, Non, je n'attendrai pas s'écria un jeune homme, en se précipitant dans le boudoir du jeune lord; je suis bien fâché de troubler votre sommeil, mais je n'ai pas une minute à perdre.

— Qui êtes vous? — Je suis le propriétaire d'une cabane située à quel- que distance de Venise? frère de Gitta. — Que voulez-vous? — et le lord cherchait à déguiser son trouble.

— Ce que je veux? l'accomplissement de votre promesse.

— Quelle promesse? — Vous en faites si souvent de pareilles, que vous aurez sans doute oublié celle-là comme tant d'autres.

Je vais vous la rappeler.

Dans une de vos promenades aux alentours de Venise, vous avez vu un jour une jeune fille, belle et naïve. Pour arriver jusqu'à elle, pour captiver son cœur avec plus de facilité, vous êtes descendu jusqu'à elle, vous avez quitté vos beaux habits pour prendre la veste d'un paysan de nos campagnes, et avec ce costume trompeur, avec le menton sur les lèvres, vous êtes venu à elle innocente et pure. Elle avait songé sur les lèvres, vous êtes venu à elle innocente et pure. Elle avait

proportionné à son aptitude comme musicien et qui pourra porter sa solde au taux de celle de trompette. Les trompettes et les trompettes-élèves qui servent en même temps comme musiciens recevront, outre la trompette ordinaire des instruments de musique en cuivre, dont le nombre et l'espèce seront les mêmes pour tous les corps. Il sera payé aux trompettes-musiciens une indemnité, dont le montant sera déterminé par le chef de corps, qui aura égard au degré d'habileté de chacun et aux difficultés de son instrument. La masse de musique sera créditée mensuellement du montant des retenues faites sur les appointements des officiers; ces retenues ne pourront, dans aucun cas, excéder le montant d'une demi-journée de traitement.

— Voici l'état récapitulatif par bureau du nombre des voyageurs et du montant des recettes effectuées du 1er au 10 octobre 1837, sur les chemins de fer, tel que le donne le *Moniteur* :

Table with 3 columns: Bureaux, Voyageurs, Recettes. Rows include Bruxelles, Anvers, Gand, Malines, Louvain, Tirlemont, Termonde, Welteren, Wilvorde, and Total.

Bruxelles, 24 octobre (trois heures). — Les valeurs des sociétés continuent à être demandées, elles tiennent leurs prix et tendent à la hausse. On a fait beaucoup de transactions en Société Générale titre en nom, cotés 78 1/2 A. et point de vendeurs à la fin de la bourse, certificats au porteur émission de Paris 1660 A.; Société de Mutualité 1125 (112 1/2) A. Banque de Belgique 1125 (112 1/2) P.; Actions-Réunies 1022 50 (102 1/4) P.

L'actif espagnol est demeuré sans fluctuations à 47 5/8 A. pour le comptant; primes à un mois 20 dont 1 P. La prise de Constantine étant officielle, cette nouvelle a produit une vive sensation, parce qu'elle détruit tous les faux bruits répandus depuis deux jours.

La chambre des représentants a pris en considération la proposition de M. Verhaegen relative au traitement de l'ordre judiciaire, et l'a renvoyé à la section chargée de l'examen du budget de la justice.

Les huiles de colza au comptant sont un peu moins recherchées, celle sur les mois de novembre et décembre sont un peu plus fermes; les huiles de lin demandées. Les torteaux sont aussi demandés.

Les huiles au marché d'hier, à Termonde, étaient plus fermes qu'aux marchés précédents. Les huiles de colza au comptant 52 5/2 1/2, celles de lin 46 1/2 1/2, celles de chanvre 45 3/4.

Anvers, deux heures 3/4. (Par voie télégraphique). — Ardoin 17 3/4 A. 47 7/8 P. Banque Commerciale 110 3/4 A. et P.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 24 octobre 1837. — La séance est ouverte à une heure par l'appel nominal et la lecture du procès verbal de la séance précédente.

M. Verhaegen monte à la tribune et donne lecture de ses développements à la proposition qui a été déposée, tendant à augmenter les traitements des membres de l'ordre judiciaire, d'un tiers pour ceux qui siègent dans la capitale, et d'un quart pour ceux qui siègent dans les provinces.

Cette proposition est appuyée. — On passe de suite à la discussion de la prise en considération.

M. A. Rodenbach. L'honorable député de Bruxelles vient de développer avec talent et éloquence sa proposition tendant à augmenter les traitements des membres de l'ordre judiciaire, d'un tiers pour ceux qui siègent dans la capitale, et d'un quart pour ceux qui siègent dans les provinces. Je m'opposerai de toutes mes forces à la prise en considération de cette proposition, parce que cette demande me paraît tout à fait inopportune. Ce n'est pas au moment où l'on veut majorer le chiffre des budgets de plusieurs millions qu'il convient de vouloir le grossir encore de francs 500,000 en faveur de l'ordre judiciaire. Si la motion proposée obtenait l'assentiment des Chambres, n'y aurait-il pas lieu de craindre qu'à leurs tours les gouverneurs, les commissaires de district et les percepteurs des contributions vinssent réclamer des augmentations de traitement? Ces derniers pourraient faire valoir que depuis la révolution on a diminué leur salaire alors que celui des juges et d'autres fonctionnaires de la magistrature a été augmenté. On nous a demandé en 1837 et on nous réclame de nouveau pour 1838 cinq ou six millions de plus qu'en 1836

à vos paroles, parce qu'un paysan ne sait pas mentir. Vous avez promis de vous unir à elle, et elle a succombé la pauvre enfant. — Puis, quand elle n'eut plus rien à vous refuser... — alors vous l'avez abandonnée sans vous inquiéter du malheur auquel vous veniez de vouer une faible fille; vous espérez vous soustraire à ses reproches en lui cachant votre nom, mais elle avait un frère qui a su, mais trop tard, que ce paysan n'était autre que lord Sumton. — Maintenant me demandez-vous ce que je viens faire ici, quand ma sœur gémit et pleure jour et nuit?

— Tenez, prenez cette bourse. — De l'or! — de l'or. Croyez-vous que c'est avec de l'or que l'on guérit les plaies du cœur. — Et croyez-vous que lorsque je lui dirai voilà ce qu'il m'en coûte, elle vous oubliera. Car elle vous aime. — Chez vous l'or peut tout, jusqu'à effacer la honte. — Chez nous, monsieur, il n'y a que deux moyens de réparer une faute. — Une union!

— Y pensez-vous? — Ou du sang. — Votre vie ou la mienne. — Vous êtes fou, moi me battre avec vous. — Je ne suis pas, il est vrai, un lord d'Angleterre, mais je n'ai trompé, trahi personne. — Insolent! j'ai déjà en trop de bonté de vous souffrir auprès de moi. Horal que l'on chasse cet homme. — Un outrage du plus, s'écria Luidji qu'on entraîne! je saurai bien vous forcer à vous battre.

Le soir même de cette scène, on jouait la *Sémiramis* au Grand Théâtre. Madame Catalani devait se faire entendre; la foule fut considérable. Lord Sumton s'y était rendu, non pas tant pour entendre ce chef-d'œuvre de Rossini que pour y voir une jeune comtesse qu'il poursuivait de ses assiduités. Il était deux heures du matin quand on finit au théâtre. Lord Sumton était au comble du bonheur: il avait été admis seul dans la loge de la comtesse. Comme il rêvait à sa nouvelle conquête, il ne prit pas garde qu'un gondolier s'était emparé de lui et conduisait sa barque. Il ne s'aperçut du lieu où il était que lorsqu'on lui demanda où il fallait le conduire. — Au palais de lord Sumton, répondit-il au gondolier, en s'étendant sur le banc de la tente pour mieux rêver à ses nouvelles amours. Soudain le bruit d'une horloge qui sonnait trois heures dans le lointain, le tira de sa rêverie.

— Où me conduis-tu? cria-t-il au gondolier. — A l'Adriatique, répondit Luidji, qui paraît à la porte de la tente. — Vous ici?... Que me voulez-vous donc encore? demanda le jeune lord, qui ne put réprimer un sentiment de terreur.

— Je veux une vengeance... Votre vie est entre mes mains; je puis vous

pour le département de la guerre. Je vous le demande, messieurs, quand le peuple a de si énormes sacrifices à faire est-il convenable, politique, d'ajouter encore à ces grandes dépenses (2 million pour l'ordre judiciaire)? Pour ma part, et en acquit de mon devoir, je rejeterai la prise en considération de la proposition de l'honorable M. Verhaegen.

M. Desmaret de Biesme pense qu'avant d'augmenter les traitements, il faudrait d'abord s'occuper de compléter le personnel insuffisant des tribunaux, et particulièrement de celui de Charleroy, où par suite de cette insuffisance, les affaires languissent pendant cinq années avant de pouvoir être jugées.

M. Verhaegen soutient la proposition comme nécessaire pour que les magistrats puissent vivre honorablement. Il est impossible qu'un juge à Bruxelles qui n'a que 3,200 francs de traitement, ayant femme et enfants, ne se mette pas à la merci du gouvernement, et ne sacrifie son indépendance à l'espoir d'un meilleur traitement.

M. Gendebien, en appuyant la prise en considération de la proposition, se plaint de l'état dans lequel on laisse le tribunal de Charleroy, malgré les réclamations que l'on a faites depuis trois ans.

M. le ministre de la justice. Personne ne s'oppose à la prise en considération de la proposition de M. Verhaegen, et j'ai l'occasion de m'expliquer catégoriquement sur cette proposition quand la chambre en sera saisie après le travail des sections. Je répondrai à l'observation que vient de faire M. Gendebien. Je n'aurai pas de proposition à faire pour le tribunal de Charleroy, car il y a trois ans j'avais soumis à la chambre un moyen de débarrasser le tribunal de Charleroy de son énorme arriéré, et le rapport n'est pas encore fait. Outre cela une proposition a été soumise à la chambre par le tribunal de Charleroy. Votre commission n'a pas cru devoir se prononcer jusqu'à ce que la statistique judiciaire fût achevée. Ce long travail est aujourd'hui terminé, il sera distribué à la chambre avant huit jours. En présentant ce travail, je ferai un rapport, et la section centrale pourra s'expliquer sur la proposition dont elle est saisie.

M. Gendebien. M. le ministre nous dit qu'il nous distribuera enfin le travail qu'il nous promet depuis trois ans, j'espère qu'il le fera assez à temps pour que nous puissions l'examiner.

M. le ministre de la justice. A entendre l'honorable préopinant, on pourrait croire que ce travail est fait depuis longtemps, et que c'est moi qui ai tardé à le présenter. Je rappellerai que c'est la section centrale qui a demandé ce travail, et qu'il n'a pas dépendu de moi de le faire terminer plus tôt. Quand il sera distribué, la chambre reconnaîtra tout ce qu'il a fallu de temps et d'activité pour arriver à achever ce document important.

La proposition de M. Verhaegen est ensuite prise en considération et renvoyée à l'examen des sections.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi modificatif du tarif des douanes.

M. Pison monte à la tribune et développe la proposition qu'il a déposée samedi, tendant à fixer à 12 p. c. ad valorem, le droit sur la bonneterie.

M. Desmaret de Biesme rentre dans la discussion générale et regrette que l'on ait interrompu M. Manilius lorsque cet honorable membre reposait avec indignation les assertions de M. le ministre de l'intérieur. Il est de fait au contraire que loin de prospérer, les fabriques, sont dans un état très déplorable.

L'orateur examine ensuite la réponse faite par M. le ministre aux sept questions qu'il lui avait posées; il en infère que c'était réellement par suite de diverses négociations entre les gouvernements français et belge que la loi actuelle a été proposée, ainsi que celle qui avait été présentée aux chambres françaises, mais qui a été modifiée d'une manière très défavorable pour les intérêts de la Belgique. L'orateur soutient la nécessité d'admettre les amendements de la section centrale.

M. le ministre des finances pense qu'il sera temps enfin de ne plus rentrer dans la discussion générale, et que le seul objet à examiner maintenant est celui de savoir si le droit sera peu ou au poids ou à la valeur.

M. Rogier propose de fixer d'abord le taux du droit, et de fixer ensuite le mode de perception.

Après un léger débat la proposition de M. le ministre des finances est adoptée.

M. Dubus aîné présente des observations en faveur du droit au poids, et énumère encore les inconvénients du droit à la valeur, surtout pour la bonneterie. En effet lorsqu'un ballot de bonneterie arrivera avec plusieurs qualités de bonneteries, et qu'on en déclarera la valeur en bloc à 199 francs par exemple, il faudra que l'employé décrive tout le ballot examine les divers objets, leur assigne leur valeur et fasse un total. Y a-t-il un seul employé qui sera capable de faire une semblable vérification? On a dit que les employés avaient la facilité de préempter; mais on ne calcule pas que quand un employé opère une préemption, il doit payer au bout de 24 heures, en ajoutant 10 p. c.

S'il veut attendre 24 heures de plus, il faut qu'il ajoute 1 p. c.; chaque jour de retard lui coûte donc 1 p. c. de plus. Outre cela, il faut qu'il paye les droits sur les marchandises, et comme il ne peut pas les vendre par lui-même, il faut qu'il s'adresse à un commissionnaire; vous voyez, messieurs, tout ce qui peut en résulter, aussi les préemptions sont-elles fort rares. — L'orateur soutient que le seul mode adoptable est celui de la perception au poids. Il examine successivement tous les articles du tableau formé par le gouvernement, et signale des erreurs grossières qui s'y sont glissées.

L'orateur remarque que la séance est avancée, et remet à demain les observations qu'il a à faire sur le taux du droit.

La séance est levée à 4 h. 1/2. — Demain séance à midi.

précipiter à la mer sans que nul demain ne découvre le coupable. — Vous le savez maintenant épouser ma sœur? — Oui. — Vous le jurez? — Je le jure. — Lâche! reprit Luidji avec le sourire sur les lèvres, tu cèdes parce que la mort est devant toi... tu trembles... tu me jures de réparer ton crime. Et qui me répond que tu tiendras cette promesse plus que celle que tu as dite? Tu n'es même plus digne à présent d'épouser ma sœur. — Ton refus est un outrage, misérable, s'écria Sumton bouillant de colère. — Outrage pour outrage, misérable... Voulez-vous vous battre maintenant? voici deux pistolets; un sceau chargé, choisissez. — Bientôt un coup retentit dans l'espace, puis un corps tomba dans la mer qui s'élevait en jaillissant et se renferma aussitôt. — Une heure après, la gondole aborda à la place St.-Marc; un homme en sortit seul: c'était lord Sumton.

Quelques mois après, lord Sumton est à Londres. Il a quitté l'Italie, après avoir aspiré à longs traits l'air vivifiant de cette belle contrée et s'être enivré de plaisir et d'amour. Quand cette vie agitée devint monotone, quand l'Italie ne lui procura plus de jouissances nouvelles pour ses sens, il éprouva le besoin le plus vif de revoir sa patrie. Il revint en Angleterre, non plus tel qu'il en était parti, le cœur coulant dans toutes les illusions, toutes les chimères, et ne respirant qu'amour, mais blasé, vieilli avant le temps; de toutes les passions il n'avait conservé que la plus funeste, peut-être, l'ambition.

Les élections étaient alors en pleine activité, la plus grande agitation régnait à Londres. Chaque jour on se battait dans les rues, dans les tavernes, dans les places; car tout Anglais est libre dans son opinion et a le droit de choisir un représentant qui lui convienne. Lord Sumton s'était présenté du côté des tories; et certes il n'avait rien épargné pour son succès: l'or avait été versé à pleines mains, et les promesses les plus brillantes avaient été faites tant par lui que par ses partisans.

Le jour était arrivé où la lutte allait se décider. Dès le matin une foule considérable entourait les huttes. Lord Sumton arriva à midi avec un brillant cortège; de sa façade le précédaient et donnaient des bandières de couleur bleues flottaient autour de lui. Aussitôt qu'il parut sur la place, les tories battirent des mains, les whigs sifflèrent et vociférèrent les plus affreuses imputations. Quand lord Sumton eut fini son discours, qui fut accueilli comme celui de ses compétiteurs, il se retira sur une terrasse où l'on dominait la place, et tout faisait présumer son triomphe, quand un jeune homme, portant le costume des mœurs

Le *Courrier Belge* demande quelles sont les garanties qu'offre l'autorisation du gouvernement dans l'établissement et l'organisation des Sociétés anonymes, et avec cette morgue qu'on lui connaît, cette parole tranchante qui ne doute de rien, il somme ses adversaires de répondre à cette question, quoiqu'ils aient plus d'une fois exposé les avantages de l'autorisation ministérielle.

Il ne nous sera donc pas difficile de le satisfaire sur ce point, et de lui faire comprendre, s'il est de bonne foi, pourquoi nous insistons et nous insisterons toujours, sur la nécessité de soumettre l'établissement des Sociétés anonymes à l'autorisation et au contrôle de l'état.

Les premières et les principales garanties de cette intervention consistent, en égard aux droits des tiers, dans la certitude de l'existence d'un capital proportionné à l'étendue de l'entreprise et suffisant pour répondre de tous les engagements et de toutes les éventualités qu'il est possible de prévoir. Car, qu'on ne l'oublie pas, les créanciers n'ayant pas à compter sur la solvabilité des associés, doivent pouvoir compter sur celle du capital. Le gouvernement a donc un devoir impérieux à remplir; c'est de faire constater, par des vérifications et des expertises, que le capital existe, qu'il est suffisant, et que les apports en immeubles, ou en marchandises, n'ont pas été évalués trop haut. Un second devoir dont l'accomplissement lui est imposé, c'est d'exiger la formation d'un fonds de réserve, de défendre toute distribution de prétendus bénéfices lorsque le capital est entamé, et de prononcer la dissolution de la Société, lorsque l'unique gage des créanciers est réduit au-dessous d'une certaine quotité, ou lorsque la Société, sans nouvelle mise de fonds, se livre à des opérations non autorisées. Toutes ces mesures, prescrites dans l'intérêt des tiers, ont pour but de prévenir la fraude et d'empêcher la violation des droits d'autrui; elles consistent donc de véritables garanties, et méritent l'approbation de tous ceux qui ne voient point que la Société anonyme soit une banqueroute organisée et préméditée de longue main.

Mais l'intérêt des tiers n'est pas la seule considération qui ait déterminé le législateur à soumettre les Sociétés anonymes à l'autorisation préalable du gouvernement; l'intérêt public réclame aussi des garanties. Si les entreprises auxquelles les Sociétés anonymes veulent se livrer peuvent être exécutées, ou les sont déjà, par des particuliers, ou par des Sociétés qui restent sous la loi commune de la responsabilité, ou ne voit guère quels seraient les motifs pour faire exception à celles-là, et pour octroyer un privilège que rien ne rend nécessaire. Car, arguant qu'il a plus de valeur encore si les entreprises appartiennent à une branche d'industrie qui suffit à toutes les demandes, à tous les besoins, et dont le débouché est restreint dans des bornes naturelles qu'on ne peut reculer. Il ne faut pas que la Société anonyme puisse au moyen de ses vastes capitaux, rompre à volonté l'équilibre entre les différentes branches d'industrie, et amener par ses spéculations exagérées, une production surabondante et un engorgement dans les débouchés. Sous ce rapport, tout le monde conçoit que ce mode d'association ne convient qu'aux grandes entreprises qui excèdent les forces des particuliers. De ce genre sont les constructions de grandes voies de communication qui ne sont pas exécutées par le gouvernement, les banques publiques, les assurances maritimes ou terrestres, l'exploitation de mines, l'introduction d'une industrie nouvelle. Or, le gouvernement seul possède les données nécessaires pour pouvoir apprécier l'utilité et la nécessité de ces entreprises; et s'il ne les a pas, il faut qu'il cherche à les acquiescer afin d'être à même de préserver le pays contre les dangers d'une trop grande accumulation de capitaux. L'intérêt public lui impose donc également le devoir d'intervenir, et il ne saurait se soustraire à son accomplissement, sans exciter des plaintes universelles. C'est le seul mode par lequel il soit possible de prévenir la dépréciation des produits et le découragement de la production et par conséquent la seule garantie contre les crises commerciales qui compromettent la fortune de toute une nation.

Dans l'établissement et l'organisation des Sociétés anonymes

lots anglais, moitié sur un banc et réclame le silence; ses yeux étaient hagards, son visage respirait la fureur.

Chacun se tut et écouta, car il n'avait aucune couleur qui annonçât contre qui il allait parler.

— Ou vous trompez, Anglais, s'écria-t-il; si vous connaissiez ce lord Sumton, déjà son nom aurait disparu de la liste des candidats. Apprenez comment il tient son serment juré. Pendant son séjour à Venise, il fit la connaissance d'une jeune fille. A force de promesses, il la séduisit; puis, quand son frère vint demander l'accomplissement de sa promesse, savez-vous ce qu'il fit? — Il ordonna à ses domestiques de le chasser. — Puis le lendemain, Luidji, le pauvre Luidji, les vêtements encore mouillés de pluie sur la tête, la poitrine percée d'une balle. — Le même jour l'aurait tué et jeté à la mer. La jeune fille avait une mère qui passa en Angleterre. Seule alors à Venise, méprisée par tous, elle passa en Angleterre, espérant toucher l'am de lord qui l'avait séduite, par la vue de son fils. Mais l'infame n'avait plus d'âme... car il renia son enfant; il fit chasser la mère comme une femme dont on craint le contact. — Voilà l'homme que l'on veut vous donner pour représentant.

Lord Sumton, un haut de son balcon, avait entendu plusieurs fois les applaudissements des whigs, et avait fini par apercevoir celui qui les faisait naître. Un de ses amis descendit pour le faire taire.

Le jeune matelot continua toujours:

— Mais le serment qu'il a fait aujourd'hui, il le reniera demain; et quand vous viendrez lui reprocher sa félonie, il vous chassera comme des hommes indignes de l'approcher, car il n'aura plus besoin de vous.

Soudain un mouvement s'opéra autour de l'orateur. Déjà des tories étaient emparés de lui. Une lit violente s'engagea. Mais il n'eut le temps d'être entouré que les matelots qu'il emportent en triomphe. Mais il n'eut le temps d'être entouré que les matelots qu'il emportent en triomphe. Mais il n'eut le temps d'être entouré que les matelots qu'il emportent en triomphe.

— Je suis vengé! lui cria-t-elle de toute la force qui lui restait.

Puis elle expira.

mes il ne faut point perdre de vue non plus l'intérêt des actionnaires. Sans doute, si tous ceux qui cherchent, dans les entreprises exécutées par ces sociétés, un placement avantageux à leurs capitaux, réunissent les connaissances industrielles et commerciales nécessaires pour faire prospérer, par eux-mêmes, ces entreprises, il serait inutile peut-être de s'occuper de leurs intérêts, et on pourrait leur abandonner le soin exclusif d'y veiller; mais les choses ne se passent pas ainsi; la plupart des actionnaires sont des hommes qui n'entendent rien aux opérations de l'industrie et du commerce; l'appât seul d'un gain considérable les détermine à verser leurs capitaux dans les entreprises des sociétés anonymes, et très souvent ils expient, par une ruine complète, leur aveugle confiance dans les calculs d'une audacieuse cupidité.

Il importe donc de les garantir contre un semblable danger et à cet effet on ne saurait mieux faire que déférer à un pouvoir neutre le droit de régler le mode d'administration des Sociétés anonymes, et de contrôler leurs opérations, en tout ce qui concerne le maintien intact des statuts. Et ce droit, nul ne saurait l'exercer avec plus d'impartialité, que le gouvernement, parce qu'il est libre de toute préoccupation d'intérêt personnel, et qu'il n'a rien à espérer ni à craindre du résultat des entreprises dans lesquelles la Société pourrait s'engager.

L'exercice de ce droit ne saurait donc que profiter à la grande majorité des associés, et par conséquent la garantie que leur offrent l'intervention et la surveillance du gouvernement n'est pas un avantage illusoire, mais un bienfait réel, contre lequel il est absurde de réclamer.

L'enterrement de M. Comhaire, professeur de notre université, a eu lieu hier à Jemeppe, dans le caveau de sa famille. Un grand nombre d'amis et d'élèves assistaient à cette triste cérémonie; MM. l'administrateur, le recteur et les professeurs de l'université s'étaient rendus à Flémalle, où il est décédé; ils ont accompagné le corps jusqu'au lieu de la sépulture. M. Leroy, doyen de la faculté de médecine, a prononcé sur la tombe un discours dans lequel il a énuméré les nombreux services rendus à la science par cet excellent professeur.

M. Desrivieux a rappelé ensuite, dans une touchante improvisation, les titres de M. Comhaire aux regrets de ses collègues et de tous ceux qui ont pu apprécier ses éminentes qualités.

La chambre de conseil du tribunal de Verviers vient de renvoyer devant la chambre d'accusation, le nommé Nauvaux, employé des taxes municipales, sous la prévention d'avoir favorisé la fraude et d'avoir reçu de l'argent et de la viande des personnes qui se livraient avec lui à ces coupables manœuvres.

A l'appui de la réclamation que le conseil communal va adresser aux chambres et au ministre de l'intérieur afin que notre conservatoire de musique, soit mis, pour le subside, sur la même ligne que celui de Bruxelles, voici le tableau de la situation financière de ces deux établissements pour 1838 :

Table with 2 columns: Location and Amount. Rows include Subside du gouvernement, de la commune, de la province, and Total for both Bruxelles and Liège.

En outre, le roi a fait à Bruxelles les frais de la majeure partie du traitement du directeur.

Le budget de la Belgique est aujourd'hui de 97 millions et celui de la Hollande de 95. Tout ce que la presse orangiste dit de notre détresse s'applique donc à deux fois plus forte raison à la Hollande qui, sur une population moitié moindre, paie l'impôt sur un pied égal à nous. La moyenne de la contribution pour chaque hollandais est donc 50 frs. par an et celle de chaque belge de 25 seulement. Ainsi tout le mal que l'obstination de Guillaume fait à la Belgique, retombe au double sur la Hollande. Un mot de sa bouche, et chacun des deux pays voit refluer la moitié de son budget et la moitié de ses soldats dans le mouvement industriel. Mais Guillaume ne sera content que lorsqu'il aura forcé les hollandais à conquérir le gouvernement à bon marché sur les ruines de son trône. (Belge.)

Jedi dernier, un chien atteint d'hydrophobie s'est introduit dans une prairie, appartenant au moulin du Sart, où le domestique du moulin gardait les vaches; il a mordu plusieurs vaches, et le domestique, le menuisier et sa femme. Il s'est ensuite dirigé vers le village du Sart où il doit avoir aussi fait beaucoup de mal. Ce chien était d'une forte taille et de la race des chiens de Terre Neuve. On ignore ce qu'il est devenu. (Nouveliste de Verviers.)

On assure qu'il existe un projet de chemin de fer de Hasselt à St. Trond en communication avec celui de Bruxelles à Liège.

Le chemin de fer de Cologne à la frontière belge se divisera en 4 sections. La ligne est déjà marquée dans toute son étendue par des jalons. Les travaux préparatoires sont achevés pour deux stations. Une société s'organise pour construire en outre un chemin de fer de Cologne à Bonn.

Nous avons parlé, il y a quelques mois, d'un projet de société anonyme, présenté au gouvernement par M. Ma-leck de Weelhenfeld; ce projet avait pour but l'encouragement des lettres et des arts, et l'érection d'un musée archéologique national, dans la ville de Bruxelles. Ce projet grandiose n'avait pas été goûté au ministère de l'intérieur. Mais

nous venons d'apprendre que son auteur, à la sollicitation de plusieurs personnes recommandables, fait de nouvelles démarches auprès du ministre pour obtenir que sa demande soit soumise à l'approbation royale. (Observateur.)

Cette société ferait élever un édifice pour les expositions d'objets d'art; elle achèterait les ouvrages remarquables des artistes nationaux et ferait des pensions à leurs veuves; elle formerait une collection de tous les objets d'art, médailles et manuscrits qui se rattachent à l'histoire de la Belgique; ces objets reviendraient à l'Etat lors de la dissolution de la société. Elle publierait une revue mensuelle avec les traits des principales productions des artistes modernes, et ferait exécuter en mosaïque les tableaux estimés de l'école flamande. Le capital de la société serait de 5 millions de francs, représentés par 10,000 actions de 500 fr, nominatives ou au porteur.

Un jeune homme de 24 ans, Dominique Neelemans, natif d'Ecloo, petite ville de la Flandre orientale, vient, dit-on, de trouver l'art de peindre sur verre, dans le genre des admirables peintures sur verre que nous ont laissées les siècles précédents. Ce jeune homme fit part de sa découverte à M. le bourgmestre du lieu, qui s'empressa d'en instruire M. le ministre de l'intérieur. A la demande du magistrat, des essais furent présentés par l'artiste à M. le directeur des beaux arts, qui en témoigna hautement son étonnement et sa satisfaction.

Stimulé par ces encouragements, le jeune Neelemans a achevé un tableau représentant Une Sainte Famille, qui, sous le rapport de la vivacité et de l'harmonie des couleurs, ne laisse rien à désirer, et qui, dans le courant de ce mois, a été présenté à S. M. le roi des Belges.

Maintenant, il s'adonne exclusivement à la peinture sur verre, et on annonce qu'il va s'occuper d'un morceau de grande dimension, destiné à figurer dans une de nos grandes expositions. (Revue de Bruxelles, septembre 1837.)

C'est avec plaisir que nous annonçons aux amateurs de cet art, que quatre productions de M. Neelemans se trouvent au salon de l'Exposition de Bruges. Nous avons examiné ces pièces de près, et les ayant comparés avec une peinture de 1656, le procédé de M. Neelemans nous paraît exactement le même. Cette nouvelle découverte sera une gloire de plus pour notre Belgique, qui déjà, sous tant de rapports, excite l'admiration de l'étranger. (Nouveliste des Flandres.)

On écrit de Weimar, le 17 octobre :

Nous venons de faire une perte irréparable; notre célèbre maître de chapelle, le divin Jean Népomucène Hummel n'est plus; il est mort ce matin des suites d'une hydropisie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps. Né en Hongrie, il n'a atteint que l'âge de 59 ans. Il avait été l'élève de Mozart et de Satiéri; il laisse deux fils et une fortune assez considérable.

On écrit d'Anvers, 24 octobre :

Nous avons parlé à plusieurs reprises d'objets d'artillerie confectionnés dans notre arsenal de construction. Avant hier encore, une batterie complète de 12, formant 28 voitures, est partie pour Philippeville.

Les travaux continuent avec activité en ce moment, le personnel s'élève à 280 employés et ouvriers. Déjà cette année 202 affûts, caissons, charriots, forges, etc., en sont sortis.

Plusieurs personnages étrangers, parmi lesquels on cite le prince Ernest de Hesse, ont parcouru les ateliers et ont donné les éloges les plus mérités au colonel-directeur de cet établissement.

Table titled 'ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 23 OCTOBRE.' with columns for Naissances, Décès, and other civil statistics.

THEATRE ROYAL DE LIEGE. Mercredi 25 octobre. — La PENSIONNAIRE MARIÉE, vaudeville en 4 actes, par Scribe. — Les VOITURES VERSÉES, opéra comique en 3 actes. L'air du Clair de Lune sera chanté par Mme. St. Ange. — THEOPHILE, ou le VOCATION, comédie vaudeville en 1 acte, par Monsieur Varin.

ANNONCES. A L'OCCASION DE LA FÊTE A XHOVÉMONT, BAL DIMANCHE et LUNDI 29 et 30 courant, chez André THONARD.

ALEXANDRE CLOSE, MARÉCHAL-CARROSSIER, de BRUXELLES, est arrivé à Liège pour s'y fixer. Il a l'honneur d'annoncer au public qu'il a SIX OMNIBUS A VENDRE à des prix très modérés. Comme il en répond pour UN AN, le paiement ne s'effectuera qu'après ce terme écoulé. S'adresser Quai de la Sauvenière, N° 85r, où se trouvent des OMNIBUS à LOUER à raison de 3 francs par jour. 1974

DE BONNES OUVRIÈRES EN MODES ET LINGERIES peuvent se présenter chez l'épouse LOUIS PHILIPPE, Pont d'Ile, n. 6. 1977

MAISON DE COMMERCE A VENDRE, rue Chaussée des Prés, n° 145. On obtiendra de grandes facilités pour le paiement du prix. 1920

On DEMANDE UN COCHER connaissant parfaitement son état. S'adresser au N. 130, rue Hors Château. 1936

Le COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE VERVIERS, informe que le

SAMEDI 14 NOVEMBRE PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ

A L'HOTEL-DE-VILLE, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAI, DES REGISTRES

ET AUTRES IMPRESSIONS NÉCESSAIRES POUR LE SERVICE DES TAXES MUNICIPALES, POUR UN TERME DE TROIS ANS.

Le cahier des charges et les modèles sont déposés au secrétariat où l'on peut en prendre inspection.

Le présent avis sera publié dans les journaux de Verviers et de Liège.

Fait à Verviers, le 21 octobre 1837. Le Bourgmestre, Par le Collège, le Secrétaire, P. DAVID, RENARD.

Messageries Pasquet

PLACE VERTE, A LIÈGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que par suite d'un changement d'heure de départ du convoi sur le chemin de fer de TIRLEMONT à LOUVAIN, MALINES, ANVERS, BRUXELLES et GAND qui a lieu à 1 heure de relevée, elle fera partir tous les jours à 6 heures du matin, un SERVICE DE DILIGENCES en correspondance directe avec ledit convoi.

Il n'est rien changé au SERVICE DE NUIT de Liège à Bruxelles et Anvers, dont le départ a lieu à 7 heures du soir. 1925

BRAND, FRÈRES,

INGÉNIEURS OPTICIENS DE BRUXELLES.

SONT DÉBALLÉS

A L'HOTEL DU GRAND MONARQUE,

RUE SOUVERAIN PONT, pour 15 jours, avec une BELLE COLLECTION DES INSTRUMENTS D'OPTIQUE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUE et pour la chimie. Les verres périscopique et sphériques sont taillés avec art et perfection. Messieurs les amateurs peuvent obtenir un CATALOGUE concernant tous les instruments avec les prix de chaque pièce, en s'adressant audit Hôtel.

AVIS

AUX BARBES FORTES AYANT LA PEAU SENSIBLE.

Chez les frères BRAND, INGÉNIEURS OPTICIENS LUNETTIERS, déballés à l'HOTEL DU GRAND MONARQUE, rue SOUVERAIN-PONT, pour 15 jours, on trouve les CUIRS TENDUS et les TABLETTES METALLIQUES du sieur BERGHOFER pour les rasoirs. Au moyen de l'usage desdits cuirs, la barbe la plus forte disparaît comme par enchantement sans faire éprouver de douleur ni difficulté; on en trouvera aussi avec vis de rappel perfectionné, moutés en véritables cuirs de Russie et autres.

TERRES ET PRAIRIES

A VENDRE.

LUNDI 30 OCTOBRE 1837, à 2 heures après-midi, au domicile des enfans PUTZEYS à GEER, canton de Waremmé, le notaire JAMOULLE exposera en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DEUX PRAIRIES,

Contenant ensemble un bonnier cinq verges petites et huit bonniers huit verges huit petites de terres labourables en quatre pièces de première qualité, situées audit Geer.

Les conditions de la vente, qui présentent toute sécurité et facilité à l'acquéreur, sont déposées avec les titres de propriétés en l'étude dudit M. JAMOULLE, à Faime, commune de Gelles.

VENTE CONSIDÉRABLE DE TAILLIS.

VENDREDI 27 OCTOBRE 1837, A MIDI,

La Société de Verreries

FERA VENDRE AUX ENCHÈRES

Par le notaire GILON,

25 HECTARES DE TRÈS BEAU TAILLIS, Croissant dans la FORÊT DU VAL St. LAMBERT, commune de Seraing sur Meuse.

LA VENTE aura lieu dans ladite forêt, près de la coupe en huit Lots. A CRÉDIT. 1934

**VENTE PUBLIQUE
D'HERITAGES RURAUX.**

LUNDI 6 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin,

le notaire **SERVAIS** de Liège,
PROCÉDERA

En la demeure du sieur André LEROY, aubergiste, à Lixhe,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES BIENS FONDS,
CI APRÈS DÉTAILLÉS, SAVOIR :

CANTON DE BILSEN

(LIMBOURG.)

Comm. d'Eben-Emael.

1. UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR, de 12 verges grandes, en lieu dit *Alle Brixhe Xhavée* et tenant à Jacques Deleuxe, à Paul Jodogne et à Jeanne Lisen.
2. Une idem, de 8 verges grandes, en lieu nommé *Fond des Bruyères*, joignant audit Deleuxe et à Louis Strooman.
3. Une idem, de 6 v. g. au même endroit, tenant audit sieur Jodogne, à Louis Notte et à la V^e Pascal Pery.
4. Une idem, de 5 v. g., à la *Grasse Poulx*, joignant aux héritiers de M. Collardin, aux enfans de Théodore Hinquet, à M. E. Melkin et aux représentans Gerardy.
5. UNE PARCELLE DE TERRE de 14 v. g., tenant à Jean Poilyache, aux représentans Jean Jodogne et autres.
6. Une idem, de 12 v. g., au *sentier du Meunier*, joignant à la V^e Jean Thonnart et à Catherine Moreau.
7. Une idem, de 10 v. g., aboutissant à la V^e Pascal Pery et auxdits représentans de Jean Jodogne.
8. Une idem, de 10 v. g., audit *fond des Bruyères*, joignant au chemin, aux représentans du sieur Gerardy et de la V^e Louis Léonard.
9. Une idem, de 8 v. g., au même endroit, tenant aux représentans de Léonard Melotte et d'Elisabeth Melkin.
10. Une idem, de 8 v. g., aussi au *fond des Bruyères*, joignant à Jean Lenaers et à Guillaume Reguers.
11. Une idem, de 8 v. g., tenant à Joseph Deleuxe, aux représentans de M. E. Melkin et au chemin.
12. Une idem, de 8 v. g., entre Eben et Emael, joignant à Gilles Bouanam, à P. J. Verlaine et au chemin.
13. UNE IDEM, de 8 v. gr., au *sentier du Meunier* tenant à Gilles Bouanam et à la veuve de Jean Thonnart.
14. UNE IDEM, de 5 v. gr., au même endroit, tenant à la veuve Daniel Melotte, à Jean Poilyache et autres.
15. UNE IDEM, de 5 v. gr., joignant à Henri Lenaers, aux représentans de la veuve Léonard et aux hospices de Maestricht.

Commune de Lanaye.

16. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu nommé au *Chéra de Lanaye*, contenant 1 bonnier, traversée par un chemin et tenant au *Chéra* et aux enfans de Théodore Hinquet.
17. Une idem, également au *Chéra de Lanaye*, contenant 4 v. gr., et joignant à Mme. de Wamps, aux enfans Théodore Hinquet et au *thier de Lanaye*.
18. Une idem, de 2 v. gr., audit *Chéra de Lanaye*, tenant à Simon Lenaers, à Léonard Poilyache et à Mathias Orban.
- Les quatorze dernières pièces sont détenues par le sieur Gerardy Théodore Jodogne, d'Eben.
19. UN PRÉ de 11 v. gr., en lieu nommé au *Pré à la Croix*, tenant à Théodore Horion, aux enfans Gilles Cloeckers, à François Hinquet et à la fabrique de Lanaye.
20. Une idem, de 5 v. gr., au *Pré Léva*, joignant à M. le Baron de Clercx de Waroux, à Joseph Hansotte, à Jean Dorel et au chemin, dit la *Falisse*.
21. Une pièce de terre de 4 v. g., *dessous Lanaye*, tenant à Henri Leroy, à Thomas Varlet, au chemin, nommé *La Falisse* et aux enfans de Henri Colette.
22. Une idem, de 4 v. g., au *Wez des Vaches*, tenant à Mme. de Wamps, à Nicolas Jockin, à la Meuse et au chemin de Liège à Maestricht.
23. Une idem, de 3 v. g., au même endroit, tenant à Anne Jockin, au chemin de Liège à Maestricht et à la Meuse.
- Les immeubles repris aux n. 19, 20, 21, 22 et 23, sont affermés au sieur Nicolas Jockin, de Lanaye.
24. UNE PIÈCE DE TERRE de 4 v. g., *dans la campagne de Lanaye*, détenue par la veuve de Jean Dochain, de Lanaye, et tenant aux enfans Léonard Hinquet et à la parcelle de pré, désigné au n. 19.

CANTON DE MEERSEN,

Commune d'Eysden,

25. UNE PRAIRIE de 1 bonnier 6 v. g. 10 p., en lieu dit, *dessous les prés des Naivagne*, à Breust, vis-à-vis du hameau de Nivelles, tenant à M. le Baron de Clercx de Waroux, à Mathias Orban, à M. Troquai et à la parcelle suivante.
26. UNE PIÈCE DE TERRE, d'environ 12 v. g., dite *Haway*, plantée d'osiers, contigue à la prairie ci-dessus et aboutissant audit M. de Clercx de Waroux, à Lambert Leticheux et à la Meuse.
- Ces deux derniers objets sont affermés à la dame Catherine Halin, veuve Jean Bayeur, de Loen.
- La vente présente toutes les garanties désirables et les conditions laissent de grandes facilités de paiement.
- S'adresser, pour renseignemens, plus amples, au dit notaire SERVAIS, derrière le Spectacle, n. 857, à Liège. 1723

LE POLITIQUE

VENTE

**MAISONS, EN VILLE,
ET
DE FONDS RURAUX.**

LE MERCREDI, 8 NOVEMBRE 1837, A 2 HEURES DE RELEVÉE,

LE NOTAIRE **SERVAIS**

PROCÉDERA,

EN SON ÉTUDE, A LIÈGE, RUE DU SPECTACLE, N° 857,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

- 1° UNE MAISON cotée 396, située en la rue Hors-Château, avec cour, appendices et dépendances; joignant, d'un côté, à M. Pasque; d'un autre, à l'article suivant; devant, à la rue, derrière, au sieur Petit.
- Cette maison est occupée par le sieur Jean Bosman, marchand boulanger.
- 2° UNE MAISON et dépendances, cotée 397, contigue à la précédente et tenant, d'un autre côté, aux demoiselles Carlier; derrière, audit sieur Petit.
- Cette seconde maison est habitée par M. Leclercq.
- COMMUNE DE BATTICE (canton de Herve.)
- 3° UNE FERME, en *Wez*, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin potager et prairies, le tout formant un ensemble, d'une surface d'environ 6 bonniers et aboutissant à la veuve Rahier, au sieur Brouwier et à des chemins.
- 4° DEUX PIÈCES DE PRAIRIE, contenant ensemble 4 verges grandes, joignant au chemin et aux hospices de Herve.
- La ferme, avec ces deux dernières prairies, est exploitée par le sieur Nicolas Dedoyart, et le bail en expire au 15 mars 1838.
- Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au sujet du paiement.
- S'adresser, pour indications plus détaillées, au notaire SERVAIS, pour la communication des titres et tous autres renseignemens. 1724

VENTE

BOIS BLANCS, DE SAPINS

ET DE
QUELQUES BEAUX CHÊNES.

LUNDI et MARDI, 30 et 31 OCTOBRE 1837, à 11 heures précises du matin, M. Robert baron DE SELYS FANSON, FERA VENDRE, à son château de HASSELBROUCK, près de Waremmé, et par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège :

1° PLUSIEURS GRANDES ALLÉES

BOIS BLANCS,

D'UNE GROSSEUR ET ÉLÉVATION PEU COMMUNES.

- 2° LA FUTAYE DE SAPINS d'un bois dit *bois de sapins*, situé entre *Bovelingen* et *Hasselbrouck*.
- 3° Des CHÊNES d'une énorme grosseur et dont le nombre sera déterminé par le propriétaire.
- 4° Et diverses portions de TAILLIS fort avancés.
- Le chemin de fer passe à quelques minutes des localités et ce voisinage ne peut que faciliter et favoriser l'écoulement des marchandises dont il s'agit.
- A CRÉDIT moyennant bonne garantie.
- S'adresser, pour indications plus détaillées, au notaire SERVAIS et au concierge du château. 1687

LANGUE ANGLAISE.

UN COURS s'ouvrira JEUDI le DEUX NOVEMBRE à sept heures du soir.

L'ABONNEMENT sera de dix francs par mois payable d'avance, pour six élèves ou plus, et quinze francs par mois pour quatre élèves.

On s'inscrit tous les jours de huit heures à dix le matin, chez le professeur, rue de la Cathédrale, N. 2. 1955

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le **TIRAGE**
DE LA VENTE PAR ACTIONS,

Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc.,

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRRÉVOCABLEMENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignemens ultérieurs, s'adresser à M.

F. E. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M.

BOURSES.

PARIS, LE 23 OCTOBRE.

Cinq pour cent . . .	109 40	Esp. D. diff. s. int.	4 1/2
Trois pour cent . . .	80 75	• Dt. pas. s. int.	4 1/2
Act. de la B. de Fr.	2480	Belg. Empr. 1832	100
Napl. Cert. Falc.	99 10	Banque de Belg.	1470 00
Esp. Ardoin 1831.	20 7/8		

LONDRES, LE 21 OCTOBRE.

3% consolidés . . .	92 7/8	Espagne. Cortès.	20 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	200 1/2	Différées	6 3/4
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives	4 3/4
Portugais, 5 p. c. .	36 3/4	Russie	100
Id. 3 p. c.	28 1/4	Brazil. Emp. 1834.	100

AMSTERDAM, LE 23 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	100 3/4	Inscr. au gr. livre.	67 3/16
Dito 2 1/2	52 15/16	Certifi. à Amst.	96 3/4
Différée	50 1/2	Pologne. L. N. 500f.	134 1/2
Billet de change . .	20 1/2	Lots de Rd. 50 f.	110 1/2
Syndic. d'amort. . .	93 15/16	Espagne. E. Ard.	47 3/16
3 1/2	76 7/16	Dito gr. d.	47 3/8
Soc. de comm. P-B . .	161 3/4	Dette différ. anc.	6 3/4
nouvelle	20 1/2	nouv.	20 1/2
Russie, H. et C. 5 . .	104 1/2	passive	20 1/2
• 1829, 5	104 1/2	Autriche. Métal. 5.	200 1/2

ANVERS, LE 24 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2
• Det. différ.	47 1/2	STAT-BO. Lev. 1832.	400 1/4
Emp. de 48 mill.	101 3/4	à An. 1834.	98 1/2
Holl. Dette active.	53 1/2		
Rente remboursab.	97 1/2		
AUTRICHE. Métall.	104 1/2		
Lots de fl. 100 . . .	200 1/2		
• de fl. 250	428 1/2		
• de fl. 500	707 1/2		
Polog. Lots fl. 300 .	145 3/8		
• fl. 500	131 1/2		
BRÉSIL. E. à L. 1831	87 1/2		
ESPAG. Emp. 1834 . .	47 3/4		
D. dif. 1834	20 1/2		
Dit. p. 1834	6 3/4		
Dette différ.	20 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours . . .	114 av.
Rotterd., Idem . . .	114 av.
Paris, Idem	118 av.
• 2 mois	518 0/10 p.
• 3 mois	4014 1/2
• 4 mois	2011
• 5 mois	36 1/2
• 6 mois	36 1/2
• 7 mois	36 1/2
• 8 mois	36 1/2
• 9 mois	36 1/2
• 10 mois	36 1/2
• 11 mois	36 1/2
• 12 mois	36 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 17 5/8 et reste 17 3/4 argent au comptant. Primes à un mois 20 1/4 dont 1 olo cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 24 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.		
Dette activ 2 1/2 . . .	53 1/2	A S. d'Ougrée . . .	100 1/2
Emp. Rotsch.	101 5/8	A S. Sars-Lonch . .	122 1/2
• Fin cour.	191 5/8	P. Che de fer . . .	100 1/2
• 1836, 4 1/2	92 3/4	T. S. de Venues . .	100 1/2
• Fin cour.	92 3/4	P. Bat. à V. Anv. .	100 1/2
E. de la ville 1832 . .	99 3/4	P. S. St. Léona. . . .	100 1/2
HOLL. Dette active . .	53 1/2	P. S. Chatelin	100 1/2
Rente domaniale . . .	97 1/4	P. S. Verrieres	100 1/2
AUTRICHE. Métall . . .	104 1/2	Eol. gaz. rés. . . .	100 1/2
NAPLES. Falconnet . .	92 1/2	S. Raffinerie	100 1/2
ESPAG. Dette act . . .	47 5/8	A Verr. Charl. . . .	100 1/2
• Fin cour.	17 5/8	P. Expl. l'Espér. . .	100 1/2
• pr. 4 m. d. t. . . .	20 1/2	P. Des Brasseries . .	100 1/2
• différée 1830	20 1/2	Librairie H	100 1/2
• 1835	20 1/2	Typogr. W.	100 1/2
dette passive	20 1/2	Fabr. Tapis	105 1/2
PORT. Dona Maria . . .	87 1/2	Fabr. de fer	100 1/2
BRÉSIL 1824	87 1/2	Mutual. ind.	112 1/2
ROME 1834	100 1/2	C. de Bruges	100 1/2
		H. F. Monc.	100 1/2
		Libr. Meline	100 1/2
		S. act. réun.	102 1/4
		P. S. de Fleu.	100 1/2
		P. Ebénerie	100 1/2
		Librairie Sc.	100 1/2
		Fab. Pianos	100 1/2
		H. E. Borin	100 1/2
		A. Hoyoux	100 1/2
		A. Fabr. de pap. . . .	100 1/2
		Lits de fer	100 1/2
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger . .	100 1/2
		• à V. r. d	100 1/2
		• riv. g.	100 1/2
		De Mulh. à Th. . . .	100 1/2
		Gambart	100 1/2
		Luxembourg	100 1/2

VIENNE, LE 16 OCTOBRE.

Métalliques, 105 9/16 - Actions de la Banque, 1386 3/4.

PLACE D'ANVERS, LE 24 OCTOBRE.

Café. — A l'exception de 400 balles Brésil ord. à 23 1/4 c., 100 balles Havane ord à prix inconnu, et quelques faibles lots de Batavia, les affaires ont été insignifiantes dans cette fête.

Chanvre. — 55 balles Chanvre de Manille ont été traitées, mais le prix payé n'est pas connu. Le navire Athens venu de Boston, importe par contre 200 balles de cette sorte.

Coton. — On a cité la vente de 100 balles Géorgie à prix tenu secret.

Cuir. — Quelques affaires ont eu lieu dans cet article, nous en donnerons la note demain.

Fruits. — Sans affaires à citer, mais le navire Commandor, venant de Malaga avec un chargement de fruits, va sans doute ranimer le marché.

Sucre brut. — Les transactions de ce jour ont été importantes dans cette douceur; en voici le détail: 2000 caisses Havane blond à F. 18 et 320 sacs Java blond à F. 16 pavillon étranger, et 120 caisses Havane blond à prix inconnu.

Imprimerie de J.-Bie. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.